

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20/02/2020

et publication le 20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Maison des landes et tourbières à KERGRIST-MOËLOU : missions complémentaires

Le Président rappelle que, par délibération du 15 février 2018, le conseil communautaire a validé le transfert de la Maison du Patrimoine de Locarn vers Kergrist-Moëlou ; la CCKB devenant maître d'ouvrage de la réalisation des aménagements nécessaires à l'accueil de la Maison des Landes et Tourbières, nouvelle appellation correspondant à la redéfinition des missions de la Maison du Patrimoine.

L'offre de LELOUP Architectes de GUINGAMP a été retenue pour une mission de maîtrise d'œuvre dont le montant des honoraires se décompose ainsi :

- Mission de base + OPC (ordonnancement, pilotage & coordination) avec un taux de rémunération de 8,33% basé sur une enveloppe prévisionnelle de travaux arrêtée à la somme de 390 000 € HT,
- Soit un total de 32 500 € HT y compris la rémunération du bureau d'études structures.

Puis le Président précise que des missions complémentaires sont nécessaires avant le commencement des travaux.

Il dresse le bilan de la consultation menée par les services de la CCKB et propose de retenir les sociétés suivantes :

- Diagnostics avant travaux, repérages amiante et plomb : société ADIAG de ROUEN pour un montant de 1 000 € HT, auquel s'ajouteront les frais d'analyse (50 € HT / unité),
- Mission de Coordination Santé Protection Sécurité : M. François SEVER de BÉGARD pour un montant de 2 000 € net,
- Mission de Contrôle Technique : société DEKRA de LANGUEUX pour un montant de 3 820 € HT,

- Mission pour une étude de sol : société ERC Environnement de LORIENT, pour un montant de 1 900 € HT.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de retenir les sociétés susmentionnées conformément à la proposition du Président et au tableau d'analyse annexé à la délibération,
- Autorise M. le Président à signer lesdits devis et pièces afférentes à ces quatre missions,
- Demande que les crédits nécessaires soient inscrits en section d'investissement du budget principal (opération n°66 – maison des landes et tourbières).

Le Président,
Jean-Yves Philippe

